

Commune de LOUISFERT

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 20 OCTOBRE 2015**

L'an deux mille quinze, le vingt octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LOUISFERT, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur Alain GUILLOIS, Maire.

**Nombre de conseillers**

- en exercice : 15

-présents : 14

-absent : 01

**Date de convocation** 13 octobre 2015

**Présents :**

GUILLOIS Alain	LANGOUET Frédéric	HERSANT Guillaume	MONTAGNE Laëtitia
MARTINEAU Catherine	BRIAND Annie	GAUTIER Emile	DIAIS Michèle
ROUSSEAU Yannick	MALGONNE Chantal	CHAMPROUX Ludovic	BARBIER Stéphane
CRUAUD Emmanuel	RÉTHORÉ Muriel		

formant la majorité des membres en exercice.

**Absent :** Nicolas LEDRU

**Secrétaire :** Mme MARTINEAU Catherine a été nommée secrétaire de séance.

**2015/10.08**

**AJOUT D'UN NOM SUPPLEMENTAIRE  
SUR LE MONUMENT AUX MORTS**

Monsieur le Maire expose qu'à l'occasion de recherches sur l'histoire de la Commune et notamment sur l'édification du Monument aux Morts de la guerre 1914-1918 décidé le 1<sup>er</sup> juillet 1920 par délibération du conseil municipal, Mr Paul RETIF, domicilié à Louisfert, a attiré notre attention sur l'absence du nom d'un soldat sur la liste du Monument aux Morts.

*4 juillet 1920*

Il s'agit de Mr POUPEL Aimé, cultivateur, né le 21 février 1889 à Abbaretz, résidant à Caratel sur la commune de Louisfert. Il était soldat au 18<sup>ème</sup> Régiment de Chasseurs à pied. Il est décédé à Saint-Diziez en Haute-Marne le 16 février 1915, des suites de maladie contractée en service. Il avait 25 ans.

Conformément aux usages établis depuis la 1<sup>ère</sup> Guerre Mondiale, l'inscription d'un nom sur le Monument aux Morts se justifie lorsque le défunt, décédé au cours d'une guerre ou d'opérations assimilées à des campagnes de guerre est titulaire de la mention «Mort pour la France » et est né ou domicilié en dernier lieu dans la commune considérée.

Considérant que Mr POUPEL Aimé remplit les conditions requises,

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

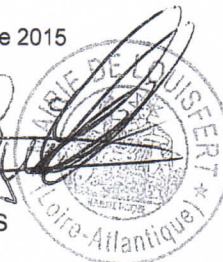
- DECIDE d'inscrire le nom de Mr POUPEL Aimé sur le Monument aux Morts de la Commune
- AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires.

**Copie certifiée conforme**

A Louisfert, le 21 octobre 2015

Le Maire,

Alain GUILLOIS



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

044-214400855-20151020-2015108-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/10/2015

Publication : 23/10/2015